



# CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 4 Avril 2023



## Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 30 Mars 2023 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

### Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Monsieur François SÉGURA, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE.

### **Maires Adjoints**

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Jacques DEGRAVE, Monsieur Hervé FOUBLE, Madame Emmanuelle DECLETY, Madame Francine RIBREUX, Madame Christine BOUTOILLE, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Madame Linda PATOUT, Monsieur Matthieu DEVOS, Monsieur Thibaut KUEHN.

### **Conseillers Municipaux**

### Conseiller municipaux ayant donné pouvoir :

Monsieur Franck MIELLOT, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Laurent BILLET, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Yves SACÉPÉ

### Conseillères municipales absentes :

Madame Marianne SPEISSER  
Madame Séverine DUVIVIER,

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 21

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre EVRARD, Maire ouvre la séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 Février 2023**

Il est adopté à l'unanimité des présents sans remarque.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

### ➤ Décision du 14 février 2023

Les travaux d'aménagement de la voirie - Impasse Pasteur ont été confiés à la société LEROY TP moyennant un coût de 28 546 € HT.

### ➤ Décision du 1<sup>er</sup> mars 2023

Un contrat d'engagement pour le spectacle de variétés du 13 juillet 2023 a été passé avec la société de production Métronome, moyennant un cachet de 5 000€ HT, net (cotisations GUSO comprises).

### ➤ Décision du 8 mars 2023

Un contrat d'engagement pour l'animation du repas dansant, offert aux anciens combattants le 8 mai 2023, a été passé avec la société d'animation DFTB Prob, moyennant un cachet de 400 € net (cotisations GUSO comprises).

### ➤ Décision du 15 mars 2023

Un contrat d'engagement pour l'animation du repas dansant, offert aux Aînés le dimanche 15 octobre 2023, à la salle ZOLA a été passé avec la société de production Métronome, moyennant un cachet de 950 € HT (cotisations GUSO comprises).

## Désignation d'un Secrétaire de séance

Madame Séverine DELDICQUE est désignée Secrétaire de Séance.

## DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Délibération n° 1 :

Voirie communale - Modification d'adresse - Rectificatif -

Une erreur matérielle s'étant produite lors de la rédaction de la délibération du 3 Février 2023, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le 55 rue Edouard Leducq aura pour adresse 67 rue des Fleurs.

*Pas d'observations.*

### Délibération n° 2 :

Installation de cônes par des particuliers sur le domaine public - Décision d'assimilation à un dépôt d'immondices -

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'assimiler ces dépôts sur le domaine public à un dépôt d'immondices, et fixe le coût d'enlèvement qui sera réclamé en plus de la verbalisation à 95 €.

*Monsieur DEVOS souhaiterait que cela fasse l'objet d'une insertion dans le bulletin municipal. Proposition acceptée par Monsieur EVRARD.*

*Pas d'autres observations.*

## PERSONNEL

### Délibération n° 3 :

#### Modification du tableau des effectifs -

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs proposée.

*Pas d'observations.*

### Délibération n° 4 :

#### Prise en charge du permis BE d'un agent -

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge le permis BE d'un agent du service voirie pour la bonne organisation du service.

*Pas d'observations.*

## URBANISME

### Délibération n° 5 :

#### Classement du domaine privé dans le domaine public communal de la parcelle AN 374 -

Il est décidé, à l'unanimité de procéder à l'intégration dans le domaine public de la parcelle AN 374 d'une contenance de 46 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 17 mètres.

*Pas d'observations.*

## FINANCES

### Délibération n° 6 :

#### Attribution des subventions 2023 -

*Monsieur EVRARD informe que les subventions seront votées une à une pour savoir qui vote, les conseillers municipaux faisant partie du conseil d'administration d'une association ne pouvant pas participer au vote de leur subvention.*

*Le Football : Monsieur EVRARD rappelle que le bureau de municipalité et la Commission générale ont proposé de voter 0 € de subvention pour les raisons principales suivantes :*

- Il n'y a plus aucun jeune au football et d'après les échos qu'il y a eu, les dirigeants n'ont pas accepté l'inscription de jeunes, et les ont renvoyés vers des clubs extérieurs,*
- La demande de subvention telle qu'elle a été faite pose beaucoup de questions,*
- Les courriers des 5 Décembre 2022 et 8 Mars 2023, celui-là envoyé en recommandé, invitant le Président à venir en mairie afin d'avoir des explications, ont reçu une fin de non-recevoir malgré plusieurs échanges par mail.*

*Il précise que la décision n'est pas irrévocable. Si une nouvelle équipe arrivait pour reprendre le club et avait un projet cohérent en direction des jeunes, le conseil municipal pourrait prendre une décision d'aide lors d'une prochaine réunion.*

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention au club de football pour 2023, et vote les subventions aux associations pour un montant total de 29 312 €, non compris celle à verser au CCAS d'un montant de 16 000 €.

*Monsieur EVRARD informe de la création d'une nouvelle association à Wizernes, BARBULL'DARTS qui est une association de fléchettes électroniques.*

Les noms des conseillers n'ayant pas participé aux votes seront indiqués dans la délibération.

**Délibération n° 7 :**

Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'équipement du service de police municipale -

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du FIPD à hauteur de 250 € pour l'achat d'un gilet pare-balles et de 200 € pour l'acquisition d'une caméra-piétons.

*Monsieur EVRARD précise que la caméra peut décourager les personnes agressives et que cela protégera l'agent qui est seul. Monsieur LIBER approuve cette réflexion.*

*Monsieur DEGRAVE estime qu'au niveau de la police une caméra est vraiment utile.*

**Délibération n° 8 :**

Fiscalité locale directe - Fixation des taux des 3 Taxes -

Le Conseil municipal, après s'être fait rappeler l'obligation de voter de nouveau un taux de Taxe d'Habitation à compter de 2023, qui s'appliquera sur les résidences secondaires et les logements vacants, et considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2023 au niveau de ceux votés précédemment, et de les fixer comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti ..... 41,08 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti ..... 59,34 %
- Taxe d'Habitation ..... 19,07 %

*Monsieur HERBERT, rapporteur de la question, ayant précisé que l'on ne peut pas augmenter le taux de Taxe d'Habitation sans faire varier les taux de taxes foncières.*

*Pas d'observations.*

**Délibération n° 9 :**

Budget général - Compte de gestion du receveur 2022 - Vote -

Le compte de gestion du Receveur, conformes aux écritures de la comptabilité administrative, est adopté à l'unanimité.

*Pas d'observations.*

**Délibération n° 10 :**

Budget général - Compte administratif 2022 - Examen et Affectation du résultat - Vote -

L'examen du compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	3 363 920,26 €	1 286 020,70 €
Dépenses de l'exercice	2 411 677,48 €	1 759 924,79 €
Résultat antérieur	613 035,63 €	560 539,69 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 565 278,41 €</b>	<b>86 635,60 €</b>

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et Monsieur SACÉPÉ est élu Président de séance.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

A sa rentrée en séance Monsieur le Maire reçoit les félicitations des membres du conseil municipal pour sa bonne gestion de la Commune.

*Monsieur le Maire remercie le personnel pour le travail accompli en cours d'année 2022 et début 2023, annulation et reprises d'écritures sur plusieurs années, afin de pouvoir récupérer de la TVA, sur la maison médicale, environ 168 000 €.*

#### Affectation des résultats

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les crédits à hauteur de 400 000 € à la section d'investissement au titre de l'autofinancement, le solde soit 1 165 278,41 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

*Pas d'observations.*

#### Délibération n° 11 :

Budget général - Budget Primitif 2023 - Examen - Vote -

Le projet de budget présenté reprenant les chiffres suivants est adopté à l'unanimité :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 394 539,17	3 873 039,17
INVESTISSEMENT	1 242 576,31	1 242 576,31

*Pas d'observations.*

L'ordre du jour épuisé, Monsieur EVRARD apporte une précision sur le crédit de 80 000 € inscrit au budget pour la création d'un city stade.

Il informe que le bureau de municipalité réuni ce jour a discuté de l'endroit où il aurait pu être installé, et qu'il en ressort que le meilleur endroit serait au bout du terrain de bicross sur la plateforme qui servait à faire du roller à une époque.

Il précise qu'il sera nécessaire d'arasé une des bosses du terrain de bicross en façade de la rue François Mitterrand et de revoir le chemin.

Il précise également que l'éclairage public n'y sera pas amené.

Un filet sera installé pour éviter que le ballon parte à la rivière qui est à proximité, et il sera rappelé par un panneau que la baignade est interdite.

Le dossier de demande de subventions pourra être monté.

Monsieur KUEHN est félicité par Madame DECLETY pour les démarches qu'il a accomplies pour permettre la mise en place de ce projet.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil Municipal :

Monsieur LYPS informe que la cueillette des œufs de Pâques pour les enfants de maternelle aura lieu le vendredi 7 Avril dans l'espace vert de l'école maternelle.

Madame BOUTOILLE souhaite savoir s'il serait possible d'enlever les coussins berlinois sur la place Jean Jaurès et de refaire les peintures au sol.

Réponse de Monsieur EVRARD : Ils ne seront pas démontés pour l'instant car certains ne font pas le tour de la place et passent là trop vite. Quant au marquage au sol, il est programmé et sera réalisé dès que la météo le permettra.

D'autre part, elle souhaite savoir quand la construction des logements rue de la place démarrera.

Monsieur EVRARD informe que le démontage des bâtiments "ALLAN" devrait intervenir courant mai/juin.

Séance levée à 19 h 55.

La secrétaire de séance,

Séverine DELDICQUE

Le Maire,



Pierre EVRARD

Procès-verbal publié le 12 Juin 2023